

TARIFS 2023

01. MODE DE CALCUL

Tous les actes, tarifés ou non, sont stipulés hors taxes. Il sera facturé en sus :

- La TVA au taux de **20,00%** ;
- L'indemnité forfaitaire de transports, pour tous les actes à **7,67 euros** hors taxes ;
- Les débours exposés (articles R.444-12 et article annexe 4-8-I du code de commerce pour les actes tarifés).

02. RÉMUNÉRATIONS TARIFIÉES *tarif applicable depuis le 1er janvier 2021*

Voir Livre IV Titre IV bis du Code de Commerce et articles A.444-10 à A.444-52 du même code.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032127742/2020-12-22/

Nous tenons les textes en vigueur ou un Code de Commerce à votre disposition sur simple demande.

03. RÉMUNÉRATIONS LIBRES (*) *tarif actualisé au 20 octobre 2022*

Pour les démarches et prestations supplémentaires (non répétibles) — Annexe 4-9 décret 2016-230 du 26 février 2016.

ACTES EXTRAJUDICIAIRES COÛTS HT - COÛTS TTC

Sommation interpellative 250,00 HT - 309,20 TTC

Congés (hors congé article L.145-9 et 10 du Code de commerce) 350,00 HT - 429,20 TTC

Significations diverses (non prévues par le tarif) 200,00 HT - 251,36 TTC

Constats* 300,00 HT/Heure - 369,20 TTC

Signification de purge du droit de préemption 320,00 HT 395,36 TTC

** Le taux horaire est appliqué entre 9 h et 18 h du lundi au vendredi et majoré en dehors de ces horaires. Ce taux concerne le temps de déplacement, les constatations sur place et l'établissement du procès-verbal. Ces tarifs sont à adapter pour les constats internet ou circonstances particulières faisant l'objet d'un devis accepté.*

PRESTATIONS ET DÉMARCHES COÛTS HT COÛTS TTC

Demande de Certificat de non-appel ou de non-opposition 25,00 HT 30,00 TTC

SAS L.S.L.
Henri-Antoine LE HONSEC — Rémi SIMHON — Bruno ALMOUZNI
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
92, rue d'Angiviller — B.P. 51
78512 RAMBOUILLET Cedex
Étude compétente sur l'ensemble du département des Yvelines (78)

E-mail : contact@huissiers-rambouillet.fr tél 01.61.08.61.00

Placement à l'audience 40,00 HT 48,00 TTC
Représentation audience de saisie des rémunérations 90,00 HT 108,00 TTC
COÛT DES PRESTATIONS
Consultation juridique 200,00 HT/Heure 240,00 TTC/Heure
Honoraires rédaction assignation Prud'hommes 200,00 HT 240,00 TTC
Honoraires rédaction assignation Tribunal Judiciaire 300,00 HT 360,00 TTC
Transmission et suivi d'une prestation hors compétence 50,00 HT 60,00 TTC

Pour les réclamations à l'encontre de l'étude ou d'un Commissaire de justice de l'office qui n'aurait pas trouvé de solution auprès de l'étude, il convient d'écrire à la Chambre Régionale des Commissaires de Justice de la Cour d'Appel de VERSAILLES, service des réclamations en joignant une copie circonstanciée et une copie des documents utiles à la compréhension de la difficulté (article 15-11 Ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice).

En cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir par courrier le Médiateur de la Consommation désigné par notre étude à l'adresse suivante : CM2C Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateur de Justice 14 rue Saint Jean 75017 Paris ou par mail, à cm2c@cm2c.net <https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php>

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».